

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Permis de conduire : s'inscrire en ligne à l'examen (attribution du numéro NEPH)

Accéder au Service en ligne

Téléservice disponible en français uniquement, accessible via FranceConnect ou avec vos identifiants ANTS .

Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Ce téléservice permet de s'inscrire à l'examen du permis et d'obtenir une**Attestation d'Inscription au Permis de Conduire** contenant votre **numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (n° NEPH)**.

Le NEPH est nécessaire pour une 1^{ère} inscription ou pour une nouvelle catégorie de permis de conduire.

Vous pouvez aussi demander à votre auto-école de faire la demande.

Attention

ce téléservice permet uniquement d'obtenir un numéro NEPH. Il ne permet pas de s'inscrire aux épreuves théorique (code) et pratique (conduite) du permis de conduire.

Étapes à suivre :

- 1/ Se connecter ou créer un compte ANTS
- 2/ Cliquer sur "Nouvelle demande"
- 3/ Choisir le motif de votre demande "Je m'inscris pour pouvoir me présenter aux épreuves du permis de conduire",
- 3/ Compléter les rubriques et ajouter les justificatifs demandés
- 4/ Confirmer la démarche
- 5/ Suivre son avancement dans votre espace ANTS. Le délai moyen de traitement est de 2 semaines.
 - Permis de conduire

